

## ACTUALITES SOCIALES SEPTEMBRE 2018

Les rentrées se suivent et ne se ressemblent pas toujours. Cette année, la reprise se fait avec de nombreuses interrogations, des doutes et parfois des sujets qui fâchent.

Vos représentants CFTC seront présents pour répondre à vos questions mais aussi pour défendre vos droits, c'est pour cela que notre organisation syndicale a saisi l'inspection du travail de plusieurs départements sur plusieurs thématiques où nous estimons que la Direction ne respecte pas la loi (référentiel métier, recalcul des congés...) La CFTC s'en est expliquée dans les différentes instances et demande à la Direction de se ressaisir....

**En marge de ces questions majeures, nous oeuvrons pour améliorer les offres des oeuvres sociales via le comité d'entreprise.**

## ANNEE DE TRANSITION FISCALE ET ACCORD DE TRANSITION COVEA

La mise en place du prélèvement à la source est confirmée et avec elle, l'année "blanche". **Les dispositions du ministère des finances vous permettent de vous faire payer jusqu'à 10 jours de congés payés** sans que ceux ci ne soient des revenus dits exceptionnels. A contrario, prime d'intéressement et de participation versées directement en 2018 seront elles imposées.

Pour ceux d'entre vous qui ont besoin d'argent en cette rentrée, **plutôt que de toucher directement l'avance d'intéressement, vous pouvez opter pour toucher 10 jours dits de transition et placer votre intéressement.**

**Bilan, vos impôts n'augmentent pas, vous pouvez toucher l'abondement si vous ne l'avez pas déjà pris.**

Attention, en plus de perdre 10 jours de congés, votre revenu de référence augmente ce qui a pour effet de jouer sur vos droits CAF ou sur votre abattement de taxe d'habitation. Contactez Laurent CHRETIEN pour plus d'informations : [lchretien@gmf.fr](mailto:lchretien@gmf.fr)

## ACTU SYNDICALE CFTC

Les adhésions qui désormais sont à date anniversaire et non plus en renouvellement au mois de janvier, ainsi vous pouvez nous rejoindre à tout moment de l'année avec toujours 66% de crédit d'impôt .

Soyez avec nous force de proposition en rejoignant notre équipe : [sectioncftccovea@gmail.com](mailto:sectioncftccovea@gmail.com)

## Saisir l'inspection du travail : dans quel but ?

Après le temps des négociations, est venu le temps de la mise en oeuvre du statut commun. Non signataire de l'accord, la CFTC a exprimé son désaccord sur la mise en application des dispositions de l'accord.

En dehors de l'accord, certaines décisions unilatérales de la Direction nous paraissaient discutables d'un point de vue légale. La Direction a fermé la porte à la discussion, nous avons décidé de faire valoir les droits des salariés autrement.

### **Un exemple: le recalcul des congés posés du 1er janvier au 31 mai 2018.**

Le samedi matin ou une matinée suivie d'une RTT coûte une journée de congés.

Nous essayons par le biais de l'inspection du travail de récupérer ces demi journées injustement prélevées.

En cas d'échec, nous vous inviterons à demander à vous faire payer des heures supplémentaires sur cette période



## Oeuvres sociales du Comité d'entreprise

**Les Chèques Vacances (100€ pour chaque salarié) devraient arriver courant octobre.**

### **Du nouveau sur l'offre sport et culture...**

Nous vous avons déjà informé que cette subvention du Comité d'entreprise GMF assurances passerait de 120€ à 150€ dès 2019.

Sur proposition de la CFTC, après avoir étudié les règles de l'URSAFF, les élus du CE ont voté pour la prise en charge au sein de cette enveloppe des abonnements de streaming : DEEZER, SPOTIFY, NETFLIX et autre canal play infinity.



Les modalités de prises en charge et de remboursement vous seront communiquées par le CE GMF. A noter, il est interdit de prendre en compte les abonnements contenant des flux chaînes de télévision, Canal Sat, Bein sport et autres ne seront donc pas concernés.

## Un nouveau matricule COVEA

Vous l'avez peut être remarqué, un nouveau matricule est apparu sur votre bulletin de paie COVEA. Pour les nouveaux embauchés GMF, ils ne possèdent que ce matricule.

Bientôt, ce numéro sera votre identifiant pour les oeuvres sociales ou pour vos documents internes.

Attention aux méprises dans les mois qui viennent !

## S.I.R.H.

Le nouveau SIRH présente de nombreux dysfonctionnements, qui associés à un temps d'appropriation insuffisant provoque des situations d'incompréhension inadmissibles.

D'autant plus inadmissibles qu'il appartient au salarié lui-même de procéder aux vérifications de ses données personnelles pour conserver et faire valoir ses droits.

A noter que chez FIDELIA une procédure judiciaire à l'initiative d'un CHSCT a fait suspendre l'outil de badgeage pléiade.

**N'hésitez donc pas à solliciter vos élus CFTC à propos du SIRH et surtout pensez à vérifier vos derniers bulletins de salaire !**

## DIGIPOSTE

La Direction a choisi de nous envoyer nos bulletins de paie dématérialisés par le coffre fort électronique de la poste DIGIPOSTE.

La procédure pour refuser cette nouveauté revient à créer son coffre fort pour le supprimer. Cette procédure ne correspond pas aux dispositions légales qui prévoient que le salarié peut s'y opposer par tout moyen (courrier, mail...)

**En même temps pour ceux qui adhèrent à cette application, elle dispose d'atouts comme d'aller chercher automatiquement les documents des 10 dernières années pour les impôts ou pour votre banque.**

**Ainsi vous disposez de tous vos documents en format électronique en balayant une période de 10 ans.**

Limité à 5 organismes ? Je récupère mes données d'un organisme, je le supprime et j'en ajoute un autre.

Que vous soyez pour ou contre ce dispositif, n'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et questions : [sectioncftccovea@gmail.com](mailto:sectioncftccovea@gmail.com)

## SEPTEMBRE: NEGO SUR LE ou LES CSE

Les nouveautés législatives font disparaître vos instances habituelles, délégué du personnel, C.H.S.C.T, et Comité d'Entreprise.

COVEA ouvre les négociations pour la mise en oeuvre des Comités Social et Economique (C.S.E.) à compter de l'année 2019....

**Dans cette période de changement permanent, la CFTC demande un périmètre au plus proche des périmètres C.E que nous connaissions jusqu'à présent.**

Pour palier la disparition des délégués du personnel, nous demanderons un déploiement équilibré des représentants de proximité au plus proche de vous.

Nous veillerons à ce que les DOM ne soient pas les oubliés de cette négociation.

***Des questions, des remarques, des propositions, soyez actifs avec nous écrivez nous à l'adresse suivante : [sectioncftccovea@gmail.com](mailto:sectioncftccovea@gmail.com)***

# Les JATT et Jours de repos s'acquièrent !

Les JATT et jours de repos n'étant pas acquis, certains jours impacteront votre compteur si vous les utilisez et que vous dépassez un certain nombre de jour d'absence.

Ci dessous un tableau récapitulatif. Entre autres :

- Les arrêts maladies
- Les jours enfants malades
- La journées de rentrée scolaire
- La journée déménagement
- Les jours sortis du CET ou CETR
- Les jours de grèves

Formule JATT:	Perte de ½ JATT	Perte d' 1 JATT
2	Au 51ème jour d'absence	Au 111ème jour d'absence
4	Au 23ème jour d'absence	Au 55ème jour d'absence
8	Au 14ème jour d'absence	Au 27ème jour d'absence
12	Au 9ème jour d'absence	Au 18ème jour d'absence
17	Au 7ème jour d'absence	Au 13ème jour d'absence
22	Au 5ème jour d'absence	Au 10ème jour d'absence
jour de repos	Au 5ème jour d'absence	Au 10ème jour d'absence

POUVOIR S'OPPOSER  
**TOUJOURS  
PROPOSER**



**Serge FRULLANI**  
Délégué syndical central  
France entière



**Sylvie SOUILLOT**  
Région GRAND EST  
BOURGOGNE  
FRANCHE COMTE



**Jean-Marc SLONSKI**  
Région NORD  
Ile de France



**Nadia ASSAOU**  
Région APC



**Martial CIONCI**  
Région PACAC



**Didier JOST**  
Région OCCITANIE



**Laurent CHRETIEN**  
Site central Saran



**Nicolas RENARD**  
Sites centraux Parisiens



**Didier BIALOUX**  
Région CENTRE